



Pour découvrir
le monde et ses cultures

Les relations entre le Saint-Empire et la papauté,
d'Otton le Grand à Charles IV de Luxembourg (962-1356)

Francis Rapp

Professeur émérite de l'université de Strasbourg Membre de l'Institut

Pendant près de trois siècles, les relations entre le Saint-Empire et la papauté furent celles de deux adversaires, qui semblaient n'interrompre leur lutte que pour reprendre haleine. Ces heurts n'étaient pas accidentels. Ils résultaient de la concurrence entre deux pouvoirs qui prétendaient l'un et l'autre à la domination universelle. Les empereurs étaient les héritiers de César ; les papes, les vicaires de Dieu. En principe, aux premiers revenait la puissance temporelle, aux seconds l'autorité spirituelle mais, dans un monde imprégné de religieux, l'empereur avait besoin du sacré pour affirmer son pouvoir, et le pape estimait devoir dicter la conduite de tous les hommes, quel que fût leur rang dans la société.

Or, au cours des XI^e et XII^e siècles, l'évolution des idées fournit aux deux rivaux des raisons nouvelles de défendre ce qu'ils estimaient être leurs droits. La renaissance du droit romain fit revivre la notion d'État souverain ; de la réflexion des théologiens se dégagea la doctrine théocratique. Inévitable, la guerre des « deux moitiés de Dieu » commencée en 1075 ne prit fin qu'en 1356. À cette date, l'Empire n'était plus qu'un titre dont se parait un monarque auquel n'obéissait plus guère, et fort mal, que l'Allemagne, et la Papauté, momentanément exilée en Avignon, avait déjà dû s'accommoder de la résistance des royaumes nationaux, la plus âpre ayant été celle de la France, la « fille aînée de l'Église », gouvernée par le petit-fils de saint Louis. L'empereur Charles IV de Luxembourg et le pape Clément VI, diplomates l'un et l'autre, s'entendirent alors pour mettre un terme à une rivalité désormais obsolète.

La monarchie sacrale et l'Église d'Empire

Otton Ier, roi de Germanie depuis 936, était à la tête d'une partie des territoires jadis rassemblés par Charlemagne, la *Francia orientalis*. Il en assura la sécurité, repoussant les Slaves à l'est et taillant en pièces les Hongrois (955) ; un peu plus tard, il conquiert le royaume d'Italie, dont le roi, Bérenger d'Ivrée, avait mis en péril l'intégrité du patrimoine de saint Pierre. Reconnaisant, le pape fit d'Otton le successeur de l'empereur Charles, qui, en son temps, avait protégé le Saint-Siège contre les Lombards. L'Empire né à Noël de l'an 800 et qui, à force de se morceler, avait fini par disparaître, renaquit le 2 février 962. Comme Charlemagne, Otton, dit plus tard le Grand, devait garantir l'ordre et la paix de la chrétienté. La source de sa mission se trouvait à Rome, le lieu du couronnement, mais c'était Aix-la-Chapelle, la capitale de son illustre prédécesseur, qui symbolisait la force dont il avait besoin pour s'acquitter de sa tâche. Son autorité ne s'étendait pas sur tous les territoires qui avaient autrefois formé l'Empire franc. Le domaine qu'il avait à diriger n'en était pas moins immense puisqu'il allait de la Meuse à l'Elbe et de la mer du Nord à la Méditerranée. Des forces centrifuges y étaient actives ; outre les Germains, eux-mêmes divisés entre des duchés qui correspondaient aux ethnies de Saxe, de Franconie, de Souabe et de Bavière, y vivaient des Latins et des Slaves. Afin de maintenir l'unité de cet agrégat de populations diverses, Otton et ses successeurs utilisèrent largement l'origine religieuse de leur fonction. La couronne, dont l'octogone représentait les deux cités saintes de Rome et de Jérusalem, était le symbole le plus significatif de cette monarchie sacrale. Les évêques et les abbés en constituaient l'armature. L'empereur avait pu s'assurer la nomination de tous les prélats de l'Empire. Il les recrutait au sein de la chapelle royale, où ils avaient été formés et où leur personnalité avait été jugée. Une fois désignés, ils recevaient du souverain l'investiture. Celui-ci

leur remettait les insignes de leur fonction, la crosse et l'anneau ; à leur mission spirituelle, il associait des tâches temporelles et leur déléguait les pouvoirs nécessaires pour les remplir. Ainsi l'autorité impériale était-elle relayée par des hommes compétents et dévoués. Sans cette Église d'Empire ou *Reichskirche*, dont les successeurs d'Otton Ier poursuivirent méthodiquement la construction, la solidité de leur État eût été compromise.

Les origines du conflit: ordre laïque et ordre sacerdotal

L'empereur Henri III, jugeant qu'il était de son devoir de rendre au Saint-Siège l'éclat que des divisions scandaleuses avaient terni, déclencha le processus qui conduisit inéluctablement à la ruine du système bâti par ses prédécesseurs. En 1046, Henri III avait fait déposer par un synode les trois représentants des familles romaines qui se disputaient le trône de Pierre. En 1048, après deux papes aux règnes très brefs, il désigna pour le souverain pontificat l'évêque de Toul, Brunon, qui prit le nom de Léon IX et parvint à s'imposer aux Romains. Or cet homme, dont la force de caractère était exceptionnelle, voulait passionnément le plein succès de la réforme, dont l'état du clergé soulignait l'urgence. Il l'avait soutenue dans son diocèse. Il était convaincu qu'il revenait à la papauté de la promouvoir dans toute l'Église. Ses collaborateurs, qu'il avait pris soin de faire venir de Lorraine, partageaient ses convictions. Ils en assurèrent le triomphe, bien que ce premier pape réformateur mourût dès 1054. Au contraire, une doctrine fut élaborée, qui tendait à pourvoir le Saint-Siège des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de sa tâche. Les *Dictatus papae* nous en révèlent les lignes maîtresses. Dans la « société chrétienne », dont la foi cimente l'unité, « l'ordre laïque » n'a d'autre fonction que l'exécution des commandements formulés par « l'ordre sacerdotal ». De cet « ordre » le pape est le maître absolu, il est le seul titulaire légitime de l'Empire, puisqu'il est le vicaire du Christ, « l'empereur suprême ». Il peut déléguer ce pouvoir et reprendre sa délégation. L'empereur n'est donc plus le coopérateur du pape, mais son subordonné. La réforme, dont le pape définissait le programme, il devait l'exécuter. Or ce programme remettait en cause l'Église impériale. L'un des théoriciens du mouvement, Humbert de Moyenmoutier, affirmait en effet que l'inconduite des clercs provenait de leur soumission aux laïcs car ceux-ci les désignaient en fonction non pas de leur piété mais des avantages matériels que cette nomination pouvait leur procurer. Qu'elle fût ou non obtenue par le versement d'une somme d'argent, l'investiture laïque était simoniaque et condamnable. La réforme exigeait donc sa suppression et, puisque cet abus était pratiqué par l'empereur, il importait de lui en imposer au plus vite l'éradication, pour l'exemple.

De l'excommunication à Canossa

Ce fut le pape Grégoire VII qui mit ce principe en application, deux ans à peine après avoir été élu : en février 1075 il interdit l'investiture laïque. L'empereur Henri IV ne tint aucun compte de cette décision : il venait de mater une rébellion en Saxe, le soutien d'une Église impériale dont il entendait bien continuer à désigner les prélats lui était indispensable. Rappelé à l'ordre par le pape, il répondit en le traitant d'imposteur et somma ce « faux moine » de descendre du siège de Pierre (1076). Il n'y avait pas de plus fervent partisan des idées théocratiques que Grégoire VII, l'auteur des *Dictatus papae*. Conformément à cette doctrine, il délia les sujets d'Henri de leur serment de fidélité, le déposa, puis l'excommunia. Il légitimait ainsi la désobéissance de tout ce que l'Empire comptait de « grands » rétifs à l'autorité d'un souverain dont la jeunesse avait été dure – il n'avait que six ans à la mort de son père et les clercs auxquels sa pieuse mère l'avait confié l'avaient traité sans ménagement – et dont les épreuves avaient trempé la volonté. Lorsque ces rebelles invitèrent Grégoire VII à venir en Allemagne afin de s'entendre avec lui, Henri se rendit lui-même à la rencontre du pape ; il le trouva au château de Canossa, en Toscane. Trois jours durant, nu-pieds, en pénitent, il implora la miséricorde de son adversaire, qui ne put lui refuser l'absolution (janvier 1077). En s'humiliant ainsi, Henri avait gagné le temps d'une pause. La trêve fut de courte durée. Grégoire fit savoir que s'il avait absous le pécheur, il n'avait pas pour autant rendu son pouvoir au roi. Celui-ci avait repris assez de force pour mener la vie dure à ses ennemis ; il battit l'antipape élu pour le remplacer et, franchissant les Alpes, il poussa jusqu'à Rome où l'antipape qu'il avait

désigné le couronna empereur (1084). Réfugié au château Saint-Ange, Grégoire VII dut sa libération aux Normands d'Italie du Sud et mourut chez eux quelques mois plus tard.

Le concordat de Worms

Les successeurs de Grégoire VII défendirent ses idées avec la même ardeur, en particulier Urbain II, à qui la croisade prêchée en 1096 donna la stature d'un chef reconnu de la chrétienté. Trahi par son fils, qui l'emprisonna, Henri IV mourut en 1106, miné par le chagrin. Henri V ne consentit à négocier qu'après avoir, lui aussi, combattu âprement mais sans succès durable la papauté. Le désir d'apaisement gagnant les deux parties, le concordat de Worms, en 1122, définit les conditions nouvelles de la coexistence. Désormais les évêques seraient élus librement et ne recevraient les insignes de leur pouvoir temporel qu'après avoir été consacrés. En Allemagne uniquement, l'empereur pouvait assister à leur élection et par sa présence exercer une influence discrète sur le choix des électeurs. Cette concession atténuait à peine la défaite de l'Empire. Les prélats n'étaient plus les officiers du souverain temporel, mais ses vassaux, au même titre que les « grands » laïcs. L'armature qu'avaient forgée les empereurs avait perdu de sa solidité. Le prestige de la papauté était considérablement accru.

Frédéric Ier Barberousse face à Alexandre III

Ébranlé, l'Empire l'était certainement. Il n'était pas abattu. Un homme d'État de grande valeur sut tout à la fois raffermir ses institutions en les remodelant et lui redonner tout son lustre : Frédéric Ier dit le Barberousse, de la maison des Hohenstaufen (1152-1190). S'inspirant peut-être du modèle anglais, il construisit une monarchie féodale où, du prince au chevalier, chaque vassal avait sa place, prélats compris, et son autorité morale était telle que ceux-ci furent choisis parmi ses fidèles. D'autre part, à l'exemple des Capétiens, il étendit les domaines soumis directement à son pouvoir et en confia la gestion à des hommes de peu qui lui devaient tout, les ministériaux. Enfin, il se présenta comme l'héritier de Charlemagne, le grand empereur, dont il ne cessa d'exalter la glorieuse mémoire et réclama la canonisation. Mais cette politique était coûteuse ; or c'était en Italie, qui était avec l'Allemagne et le Bourgogne l'un des trois royaumes dont la réunion formait l'Empire, qu'il y avait de l'argent. C'était là qu'allèrent s'affronter à nouveau l'empereur et le pape.

À Rome, la doctrine théocratique, loin de s'estomper, était enrichie et précisée par les représentants d'une science en plein essor, le droit canon. Ils distinguaient certes affaires temporelles et affaires spirituelles, mais subordonnaient toujours les premières aux secondes. Il leur semblait normal que l'empereur, s'il rencontrait le pape, fût l'étrier de sa monture, un service qui l'assimilait à un écuyer. Était-il considéré comme le vassal du Saint-Siège et l'Empire n'était-il qu'un fief ? Lorsqu'à la diète de Besançon, en 1157, le légat du pape déclara que Rome était si bien disposée à l'endroit de Frédéric Ier qu'elle lui concéderait de bien plus grands *beneficia* encore, et que ce mot, qui pouvait signifier simplement « bienfaits », fut traduit par *Lehen*, c'est-à-dire « fiefs », l'indignation de l'assemblée fut si vive que le légat, le futur Alexandre III, faillit se faire écharper. Les tensions étaient donc fortes.

L'orage éclata lorsque Barberousse voulut imposer aux villes italiennes des lois que celles-ci ne supportèrent pas (1158). Leur résistance fut féroce réprimée : en 1162 Milan fut détruite et ses habitants dispersés. Certaines villes s'allièrent pour former la ligue des cités lombardes, soutenue par le pape Alexandre III. Croyant pouvoir lui substituer un antipape, l'empereur gagna Rome mais la peste tomba sur son armée comme la foudre et le contraignit à fuir (1167). Il tenta en vain de prendre sa revanche et subit une sévère défaite à Legnano en 1176. À la guerre succéda alors la diplomatie. Lors de l'entrevue de Venise (1177), l'empereur se prosterna devant le Saint-Père mais, mise à part cette humiliation, n'eut pas à subir de pertes notables de droits, Alexandre III allant jusqu'à vanter les avantages d'une coopération des deux pouvoirs. Un accord fut conclu avec les villes d'Italie. La gloire de la dignité impériale devint apothéose lorsqu'en 1188 Barberousse résolut de prendre la croix. En route pour la Terre sainte, il devait, il est vrai, mourir

noyé dans les eaux du Selef, sur la côte sud de la Turquie actuelle.

Frédéric II face à Innocent III

Auparavant, Frédéric Barberousse avait réalisé une opération matrimoniale qui pouvait passer pour un succès mais dont les conséquences devaient s'avérer fatales. En 1186, son fils Henri épousa l'héritière des rois normands de Sicile et de cette union naquit en 1194 un fils, Frédéric. Celui-ci n'avait que deux ans lorsque son père, devenu Henri VI, mourut. Deux maisons, depuis longtemps rivales, se disputèrent la succession, les Hohenstaufen, la sienne, et les Welfs – qui donneront leur nom à ce que nous appellerons plus tard les « Guelfes », c'est-à-dire le parti de ceux qui sont pour le pape en opposition à ceux qui sont pour l'empereur, les « Gibelins ». Le pape Innocent III put alors jouer les arbitres et, après avoir favorisé le Welf Otton IV, opta pour Frédéric, qui accéda à l'Empire en 1212. En le choisissant, le pape donnait la couronne à l'adversaire le plus redoutable qu'eut à combattre le Saint-Siège. Frédéric II était un homme hors du commun ; son intelligence était d'une pénétration rare et son énergie, indomptable. En principe, il était le souverain d'un territoire allant des rives de la Baltique à l'extrême sud de la Sicile. Un voyage en Allemagne lui fit comprendre qu'il aurait de la peine à y établir son autorité. Les princes y avaient conquis une indépendance de fait, qu'il reconnut dans l'espoir de se les concilier. Il décida de s'appuyer sur l'État normand qu'il tenait de sa mère et qu'il réorganisa, en vue de conquérir l'Italie jusqu'aux Alpes. Le conflit dès lors était inévitable : la papauté ne pouvait pas accepter d'être prise en tenailles par Frédéric. Excommunié sous le prétexte fallacieux de n'être pas parti à temps pour la croisade promise (1227), Frédéric reprit le combat, à peine absous. La lutte fut féroce et le pape dut se réfugier à Lyon pour déposer (1245) un adversaire dont les forces n'étaient pas épuisées lorsqu'il mourut en 1250. Sa disparition entraîna la débâcle de son camp. En vain Conradin, son petit-fils, s'aventura jusqu'à Naples pour reprendre la Sicile donnée en fief par le pape à Charles d'Anjou, le frère de saint Louis IX. Il y fut décapité en 1265 et avec lui s'éteignit « l'engeance de vipères » que la papauté, enfin triomphante, avait exécrée.

Derniers conflits, nouvelles idéologies

À l'Empire vaincu il ne restait que les souvenirs des gloires passées. Après un interrègne de près de vingt ans qui favorisa des désordres frisant l'anarchie, les princes élurent des rois dont ils tendaient à se débarrasser dès que ceux-ci semblaient capables de mettre leurs libertés en péril. Ces souverains, qui ne l'étaient plus guère que de nom, restaient fascinés par l'Italie. Henri VII s'y rendit mais mourut trop tôt pour inquiéter les papes, qui entre-temps s'étaient transportés en Avignon (1313). Ce fut Louis de Bavière qui rouvrit la querelle. Il voulut contrecarrer l'action d'un légat chargé de rétablir l'ordre en Italie. En juriste sourcilleux, Jean XXII rappela que seul un empereur couronné par le pape avait des droits sur l'Italie et somma Louis de lui demander de confirmer son élection (1323). Au refus de Louis il répondit par l'excommunication. Les Allemands, qui en voulaient à la papauté d'avoir abaissé l'Empire, prirent largement le parti de Louis et celui-ci put aller à Rome flanqué d'un antipape pour le couronner. Les villes allemandes mises sous interdit tinrent bon. Il fallut attendre 1346 pour que la volonté d'en finir conduisît une partie des princes à élire le fils du roi de Bohême, Charles de Luxembourg. Celui-ci ne put vraiment imposer son autorité qu'après la mort de son rival en 1347.

Diplomate avisé, Charles IV put aussi compter sur la bonne volonté de Clément VI, qui avait été naguère son précepteur et qui, tout autant que lui, voulait la paix. Le pape approuva l'élection de son ami qui, de son côté, dans la Bulle d'Or, dont il fit en quelque sorte la charte de l'Empire, fixa les conditions dans lesquelles le roi de Germanie devait être élu. Ces conditions étaient si bien précisées que les élections ne pouvaient plus être contestées et que le pape n'avait plus d'arbitrages à prononcer. L'élu serait couronné empereur. De confirmation par le pape, il n'était pas soufflé mot, et le pape ne protesta pas. Il avait compris que le conflit entre pape et empereur n'avait plus de raison. Le terme d'Empire n'avait plus de signification universelle. L'empereur était le souverain d'un État pratiquement réduit aux pays germaniques. Pourquoi se battre pour obtenir la

confirmation du roi des Allemands quand on n'exigeait rien de tel des Français ou des Anglais ?

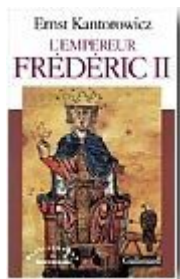
La querelle était terminée mais les blessures qu'elle avait ouvertes étaient mal cicatrisées. Accaparés par leur lutte contre les papes, les empereurs n'avaient pas construit d'État. L'Allemagne en sortait divisée, affaiblie. Le souvenir des luttes d'autrefois resta vif dans sa mémoire et quand, après 1870 et l'unité retrouvée, le chancelier Bismarck, en conflit avec la papauté, déclara : « Nous n'irons pas à Canossa », il était sûr d'être largement approuvé.

Francis Rapp

Février 2005

Copyright Clio 2016 - Tous droits réservés

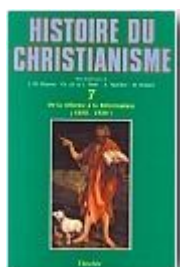
Bibliographie



L'empereur Frédéric II
Ernst H. Kantorowicz
Bibliothèque des Histoires
Gallimard, Paris, 1987



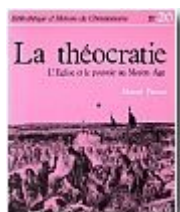
Le Saint-Empire romain germanique, d'Othon le Grand à Charles Quint
Francis Rapp
Point Histoire
Seuil, Paris, 2003



Histoire du christianisme (en 14 volumes)
Sous la direction de J.-M. Mayeur, Charles et Luce Pietri, André
Vauchez, M. Venard
Desclée, Paris, 1991-2001



Histoire de la papauté
Sous la direction de Y. M. Hilaire
Tallandier, Paris, 1996



La théocratie
Marcel Pacaut
bibliothèque d'histoire du christianisme
Desclée, Paris, 1989, rééd.2002



Alexandre III
Marcel Pacaut
Vrin, Paris, 1956

La réforme grégorienne
Augustin Fliche
Paris, 1924-1937



L'idée d'Empire
Robert Folz
Paris, 1963



Eglise et Etat. la signification du mouvement grégorien pour la genèse de l'Etat moderne
Pierre Toubert
la signification du mouvement grégorien pour la genèse de l'Etat moderne
*In Etat et Eglise dans la genèse de l'état moderne sous la direction de J-Ph.Genet et C.Violainte
Madrid, 1986*